

Sept-Îles, le 19 décembre 2014

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
5700, 4<sup>e</sup> avenue Ouest  
Local C-320  
Québec (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-09-01-0073004  
401183086

**Objet : Exploitation d'une sablière à Havre-Saint-Pierre - Site SMS  
12L06-01**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 26 février 2014, reçue le 28 février 2014 et complétée le 8 décembre 2014, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière identifiée SMS 12L06-01, située dans la partie non divisée du canton Courtemanche de la MRC de Minganie, à l'intérieur des limites de la municipalité de Havre-Saint-Pierre. Les activités reliées à l'exploitation de la sablière sont autorisées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019. L'aire d'exploitation est délimitée par le polygone ayant pour extrémités les coordonnées UTM 20, Nad 83, suivantes :

<u>Points</u>	<u>Est (m)</u>	<u>Nord (m)</u>
A	484 878	5 575 952
B	484 897	5 575 871
C	484 411	5 575 640
D	484 227	5 575 836
E	484 217	5 575 869
F	484 201	5 575 864
G	484 083	5 575 991
H	484 051	5 576 099
I	484 306	5 576 366

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

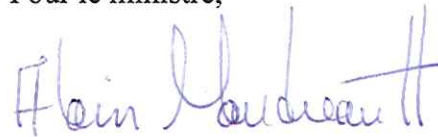
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 26 février 2014, signée par M<sup>me</sup> Amélie Landry, MRC de Minganie, concernant une demande de certificat d'autorisation, à laquelle sont joints 4 documents, dont :
  - Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, daté du 25 février 2014, signé par M<sup>me</sup> Amélie Landry;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 12 septembre 2014, signée par M<sup>me</sup> Amélie Landry, concernant de l'information supplémentaire au projet, à laquelle sont joints 3 documents;
- Courriel transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le 8 décembre 2014 par M<sup>me</sup> Amélie Landry, incluant l'annexe suivante :
  - Plan de localisation intitulé « Site 12L06-1 - Localisation de l'aire d'exploitation », préparé par la MRC de Minganie, daté du 4 septembre 2014 et signé par M<sup>me</sup> Amélie Landry.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



AG/JSG/jm

Alain Gaudreault  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise de la Côte-Nord